



Delphine Batho

Députée des Deux-Sèvres

Présidente du Syndicat de Pays

du Marais Poitevin des Deux-Sèvres

Question écrite n°01-81280 déposée le 4 mai 2010

Mme Delphine Batho rappelle à M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche les dispositions de l'article 1er de la loi n° 2008-595 du 25 juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés. En effet, cet article dispose que « six mois après la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif aux possibilités de développement d'un plan de relance de la production de protéines végétales alternatif aux cultures d'organismes génétiquement modifiés afin de garantir l'indépendance alimentaire de la France ». L'indépendance de la France en protéines végétales est un sujet essentiel. Dans sa réponse à la question n°43865, le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire précise que la rédaction de ce rapport a été confiée au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et qu'elle serait en cours. C'est pourquoi, alors que la loi a été promulguée il y a 23 mois, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer la date précise à laquelle le Gouvernement présentera enfin ce rapport au Parlement.